

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **9 (1917)**

Heft 2

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE

SUISSE

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Abonnement: 3 fr. par an
 Pour l'Étranger: Port en sus
 Abonnem. postal, 2) cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'U. S. F. S. Par intérim: G. Heymann
 Téléphone 1808 o o o Kapellenstrasse 6 o o o Compte de chèques N° III 1366
 Parait tous les mois

Expédition et administration: o
 Imprim. de l'Union, Berne
 o o o o Kapellenstrasse, 6 o o o o

SOMMAIRE:

	Page		
1. Pour les Belges	17	3. Le droit de coalition et l'ordonnance des soumissions	24
2. Rapport du délégué de l'Union suisse des fédérations syndicales à la conférence nationale des organisations de France (C. G. T.)	20	4. Salaire et renchérissement	25
		5. Conférence des secrétaires ouvriers	26
		6. Dans les fédérations	28

Pour les Belges

Les organisations syndicales suisses protestent contre les déportations

Nous avons déjà parlé de l'émouvant appel que les ouvriers belges ont adressé au prolétariat du monde entier, pour l'engager à protester contre les déportations dont ils sont victimes. Cet appel ne pouvait pas rester sans écho en Suisse, et la campagne de protestation qui se fait actuellement, plus particulièrement en Suisse romande, indique bien que la classe ouvrière de notre pays ne sait pas se taire devant le crime et devant le malheur de ses frères d'autres pays. Et c'est bien les sentiments de solidarité et de sympathie de tous les syndiqués pour leurs camarades de Belgique ainsi que leurs protestations contre les auteurs des déportations qu'a transmis au Bureau syndical international à Berlin, le comité directeur de l'Union suisse des fédérations syndicales.

Du reste, déjà les organisations syndicales et socialistes de presque tous les pays neutres de l'Europe ont protesté contre ces déportations. Et c'eût été une faute morale si nous avions refusé de nous associer aux protestataires pour dire toute notre sympathie au malheureux peuple belge et crier toute notre indignation à ses bourreaux. Il est même tout particulièrement du devoir de la Suisse de protester, puisque notre pays, plus que tout autre, a des affinités avec la Belgique. Ne sommes-nous pas dépendants tous les deux, économiquement, des grands pays qui nous entourent? Notre neutralité n'est-elle pas garantie à tous les deux par nos grands voisins? Et si le sol de la Belgique a été violé, il faut admettre que seules des circonstances qui n'ont aucun rapport avec les traités signés par l'Allemagne nous ont préservés d'un sort pareil. Et qui sait si, malgré toutes les assurances qui nous sont données, la Suisse ne verra pas son territoire envahi! Non pas que l'un ou l'autre des belligérants ait intérêt

à le faire et qu'il ait prémédité son coup, mais parce que la force des choses l'y poussera. Nous ne cessons d'espérer que nous serons épargnés, mais ne serions-nous pas heureux, si ce n'était pas le cas, de trouver un appui chez les autres peuples. Le seul fait d'être restés indifférents au sort du prolétariat belge nous priverait par avance de tout droit à cet appui.

Mais ce ne serait pas seulement une faute morale que nous commettrions si notre cœur et notre conscience restaient fermés à l'appel de tout un peuple qui souffre. Ce serait encore une faute syndicale impardonnable. Membre de l'Internationale ouvrière, combien serait honteuse et maladroit notre attitude, et quel droit aurions-nous à faire valoir dans les futures relations internationales, si nous refusions de remplir aujourd'hui le premier des devoirs syndicaux.

* * *

Puisque nous parlons de relations internationales, qu'on nous permette de dire quelques mots d'un sujet qui n'est pas sans rapport avec l'appel que la Belgique ouvrière adresse au monde entier:

Il y a quelque ironie, pour ne pas dire plus, à parler de relations internationales et de fraternité des peuples, tandis que le monde entier se baigne dans le sang des innombrables victimes de la guerre et que des milliers de veuves et d'orphelins, de pères et mères pleurent la perte des leurs, tandis que des provinces entières souffrent de la faim et de la tyrannie et que le nombre des invalides augmente chaque jour dans des proportions effrayantes. Si on examine la question au point de vue idéal, ce n'est plus seulement de l'ironie qu'il y a à parler de relations internationales, c'est presque du cynisme. Comment, dans la mêlée actuelle, oser en effet évoquer la vision de mains tendues par dessus les frontières et de cœurs qui battent à l'unisson? Comment oser croire à la fraternité des peuples, quand la parole est au fer et au feu? Comment, enfin,